

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le dix neuf mars à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente six, puis au nombre de trente sept à vingt heures et cinquante minutes, au nombre de trente six à vingt deux heures et cinq minutes, puis trente cinq à partir de vingt trois heures et cinq minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le treize mars précédent.

Etaient Présents :

M.CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M.KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M.FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M.SAIDANI, Mme BASTIDE, M.BOURDI (jusqu'à vingt deux heures et cinq minutes) , Mme BLIN, M.LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M.TILLIET, Melle BEN CHEIKH (à partir de vingt heures et cinquante minutes), Adjoints au Maire, Mme FAIVRE, M.REDON, Melle KAIS, MM.KASSAMALY, LEROY, FARRAGUT, Mme MHEBIK, M.BOURCIER, Mme PONTHER, MM. LOCRAY, ZEITOUN, OBERTAN, LISON, GUY, LESKO (jusqu'à vingt deux heures et vingt cinq minutes et à partir de vingt deux heures et vingt neuf minutes) , Mme DE MOURA, M. TRIGANCE, Mme HARDY-DOURNES (jusqu'à vingt et une heures cinquante cinq minutes et à partir de vingt deux heures jusqu'à vingt trois heures et cinq minutes), M.CHALLAL, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M.BOURDI représenté par M. LE DANOIS (à partir de vingt deux heures et cinq minutes)
Melle BEN CHEIKH représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, (jusqu'à vingt heures et cinquante minutes),
Mme GAUTIER représentée par Mme AZZOUZ,
Mme MONCLIN représentée par M. KONIECZNY,
Mme COHEN représentée par M. FLANDIN,
Melle TABOUREAU représentée par Mme BASTIDE,
Mme CROZAT représentée par Mme PONTHER,
Mme TOULLEC représentée par M. SAIDANI,
Mme HARDY - DOURNES représentée par M. TRIGANCE (à partir de vingt trois heures et cinq minutes).

Absent non représenté :

M. LESKO (de vingt deux heures et vingt cinq minutes à vingt deux heures et vingt neuf minutes)
Mme HARDY-DOURNES (de vingt et une heures cinquante cinq minutes à vingt deux heures)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Mademoiselle KAIS ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM090319 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Mademoiselle Nadia KAIS voix : 43

Mademoiselle Nadia KAIS est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM090319 - 2 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS – ANNEE 2009

APPROUVE l'attribution d'une subvention municipale de 160,00 € (cent soixante euros) à l'association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Etablissements Publics en Seine-Saint-Denis;

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM090319 - 3 - FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2009

DECIDE de fixer les taux des contributions ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation	16,71%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,06%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,91%

Ont voté pour : 41

Abstentions : 2

CM090319 - 4 - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2008

DECIDE de procéder à la reprise anticipée du résultat 2008 sur le budget de la ville d'Epinay-sur-Seine dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

CONSTATE un résultat de clôture provisoire :

- ❖ en section de fonctionnement de (+) 4 253 629.06 €
- ❖ en section d'investissement de (-) 4 112 971.76 €

DECIDE d'affecter :

- ❖ au compte 002 en recettes : 141 484.64 €
- ❖ au compte 1068 en recettes : 4 112 144.42 €
- ❖ au compte 001 en dépenses : 4 112 971.76 €

Ont voté pour : 35

Contre : 2

Abstentions : 4

N'ont pas participé au vote : 2

CM090319 - 5 - BUDGET PRIMITIF 2009 - COMMUNE

ADOPTÉ le budget primitif pour l'année 2009, présenté et voté par chapitres et par opérations, conformément aux inscriptions de crédits de recettes et dépenses figurant dans le document budgétaire annexé à la présente délibération.

DIT que dans le budget primitif pour l'année 2009, le montant total de la section de fonctionnement s'élève à 59 203 056.74 € et celui de la section d'investissement s'élève à 54 648 516.76 €

Ont voté pour : 35

Contre : 5

Abstention : 1

N'ont pas participé au vote : 2

CM090319 - 6 - APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 9 409 599.00 €

DECIDE d'inscrire au budget de la ville d'EPINAY-SUR-SEINE 10 215 011.00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 8.56 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État.

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la ville d'Épinay-sur-Seine s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Ont voté pour : 42

CM090319 - 7 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « EPINAY A TOUTES JAMBES » POUR L'ORGANISATION DES COURSES HORS STADE ANNEE 2009

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Épinay à toutes jambes » et la ville d'Épinay-sur-Seine,

DECIDE le versement d'une subvention de 28 000 € (Vingt huit mille euros) destinée à couvrir les dépenses liées à l'organisation du semi-marathon, du 10 km, du 3 km et des courses jeunes,

AUTORISE l'association « Épinay à toutes jambes » à percevoir l'intégralité des recettes provenant des droits d'inscription,

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

Ont voté pour : 42

N'a pas participé au vote : 1

CM090319 - 8 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PROMOBORAN – 4 HEURES D'EPINAY » ANNEE 2009

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » et la ville d'Epinay-sur-Seine,

FIXE le montant de la subvention pour 2009 à 40 000 €(Quarante mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 38

Contre : 3

Abstention : 1

N'a pas participé au vote : 1

CM090319 - 9- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PROMOBORAN – 4 HEURES D'EPINAY » ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 5 100 €(Cinq mille cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 39

Contre : 2

Abstention : 1

N'a pas participé au vote : 1

CM090319 - 10 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE D'ORGEMONT ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 1 000 euros (Mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 11 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYES COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 1 550 euros (Mille cinq cent cinquante euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 12 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DES AGENTS COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Football Club des Employés Communaux d'Epinay-sur-Seine pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 500 €(Cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 13 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEP'art ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association DEP'art pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 500 euros (Cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 14 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION JUDO CLUB D'ORGEMONT ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Judo Club d'Orgemont (J.C.O.) pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 6 000 €(Six mille euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM090319 - 15 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION TAEKWONDO CLUB SPINASSIEN ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Taekwondo Club Spinassien pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 1500 €(Mille cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 16 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION TWIRLING CLUB D'EPINAY-SUR-SEINE ANNEE 2009

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Twirling Club d'Epinay-sur-Seine pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 400 €(Quatre cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

**CM090319 - 17 - RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ANNEE 2008**

PREND ACTE du rapport annuel 2008 de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

**CM090319 - 18 - CONTRAT D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DES FONDS
D'ABONDEMENT DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA PETITE ENFANCE
(FAPAIPPE) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT-DENIS
ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**

APPROUVE les dispositions du contrat d'aide financière entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant la création d'un multi-accueil situé rue d'Ormesson – 93800 Epinay-sur-Seine.

AUTORISE la création de la structure d'accueil.

AUTORISE le Maire à signer les documents contractuels

PRECISE que le Centre Communal d'Action Sociale assure la gestion du dispositif,

Ont voté pour : 43

**CM090319 - 19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE
L'ASSOCIATION ASCRA ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ANNEE 2009**

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association ASCRA fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2009.

FIXE le montant de la subvention pour 2009 à 5 200 €(cinq mille deux cents Euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

**CM090319 - 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE
L'ASSOCIATION UNASCO ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ANNEE 2009**

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association UNASCO fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2009.

FIXE le montant de la subvention pour 2009 à 2 200 €(deux mille deux cents Euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 42

N'a pas participé au vote : 1

CM090319 - 21 - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – ANNEE 2009

APPROUVE l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2009 comme suit :

Association Intégration Musulmane Spinassienne	1 000,00 €
Association pour le don de sang bénévole	935,00 €
Association Les p'tites canailles en récré	292,00 €
Association Aquarelle, Arts et Passions	300,00 €
Association Episurscène chant' et danse	700,00 €
Association Le pommier	450,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM090319 - 22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2009

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2009 entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Éducation Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Éducation Nationale.

DIT que la dépense globale, correspondant à ces actions, estimée à 171.940 € (Cent soixante et onze mille neuf cent quarante euros) sera inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM090319 - 23 - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPELS AUX FINANCEMENTS PRIVÉS POUR LES PROJETS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES ANNEE 2009

AUTORISE

1) les recherches de financements complémentaires pour les projets 2009 suivants :

- « Imaginaire et jardin » et « Ateliers d'écriture et d'illustration »,
- « Plan chant choral »
- Actions d'accompagnement du public dans le cadre du festival Africolor
- Actions d'accompagnement du public dans le cadre du festival Villes des musiques du monde

- « Cinémoi »
- Projet de salle de cinéma
- Forum des métiers du cinéma et Festival des films de jeunes
- « Créa cité »
- « Danse hors-les-murs »
- « Les estuanses »

- Echanges scolaires internationaux

- Echanges de personnels municipaux et partenariats internationaux

auprès de tous les organismes institutionnels ou privés susceptibles d'être intéressés par ces projets.

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes aux dossiers (conventions d'aide financière.....)

Ont voté pour : 43

CM090319 - 24 - CREATION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

APPROUVE la charte des conseils consultatifs de quartier,

APPROUVE la création des conseils consultatifs de quartier sur :

- le Centre – Ville
- Orgemont
- La Source – Les Presles
- Galliéni – Econdeaux
- La Briche – Blumenthal

Ont voté pour : 35

Contre : 1

Abstentions : 7

CM090319 – 25 - MARCHE DE NETTOYAGE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°2, NETTOYAGE EPISODIQUE DE LOCAUX

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de nettoyage, lot N°2, nettoyage épisodique de locaux,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 41

Contre : 2

CM090319 - 26 - AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE DE RESTAURATION DE L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF CHAPTAL AUTORISATION DE DEPOSER ET DE SIGNER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer au nom de la Commune une demande de Permis de Construire concernant l'opération de création d'une véranda à l'Institut Médico Educatif Chaptal.

DIT que la dépense est inscrite au budget.

Ont voté pour : 43

CM090319 - 27 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET

APPROUVE

- l'avenant n°1 au lot N°1, démolition, gros-œuvre, VRD, bardage, charpente, carrelage, faïence, avec la société SRT,
- l'avenant n°1 au lot N°3, menuiseries : A menuiseries bois, B menuiseries métalliques et métallerie, avec la société ALU BOIS,
- l'avenant n°1 au lot N°, 7, plomberie sanitaire, avec la société VENTIL GAZ,

AUTORISE le Maire à signer les avenants,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM090319 – 28 - CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE FLUVIAL A EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE que le stationnement fluvial est strictement interdit aux bateaux à usage d'habitation et d'activités industrielles, sur la totalité du linéaire des berges de Seine de la ville d'Epinay-sur-Seine,

DECIDE que le stationnement fluvial d'une durée supérieure à un mois est autorisé sur deux emplacements au droit de la rue de la Terrasse pour les bateaux proposant des activités éducatives, culturelles et touristiques.

Ont voté pour : 43

CM090319 – 29 - ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS NUS SITUES RUE DES SAULES ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET LA SCI EPINAY-SUR-SEINE FEREAL

CONSTATE la désaffectation de la partie de terrain communal, d'une surface de 66 m² située 15 rue des Saules.

DECIDE le déclassement de cette partie de terrain du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

DECIDE le principe de l'échange sans soulte de parties de terrains nus situés 11 à 17 rue des Saules à Epinay-sur-Seine entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la SCI EPINAY-SUR-SEINE FEREAL dont le siège social est situé 5 avenue Louis Pluquet – 59100 ROUBAIX, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI EPINAY-SUR-SEINE FEREAL.

La Ville cède à la SCI EPINAY-SUR-SEINE FEREAL une partie du terrain d'une surface de 66 m², repérée sous teinte rose sur le plan ci-joint.

La SCI EPINAY-SUR-SEINE FEREAL cède à la Ville une partie du terrain cadastré section I n° 115 et 118 d'une surface de 40 m², repérée sous teinte jaune sur le plan ci-joint.

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

Ont voté pour : 43

**CM090319 – 30 – MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – LOT N°2
DOMMAGES AUX BIENS ET TOUS RISQUES EXPOSITIONS – AUTORISATION DE
SIGNATURE DE L'AVENANT N° 5 DE REGULARISATION DU PATRIMOINE 2008**

APPROUVE l'avenant n° 5 de régularisation du patrimoine 2008 au marché de prestations de services en assurances – lot n°2 dommages aux biens et tous risques expositions,

AUTORISE le maire à signer ledit avenant,

Ont voté pour : 43

**CM090319 – 31 – ADOPTION DES TAUX DE REMUNERATION DES PERSONNELS
VACATAIRES DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE**

ADOpte, à compter du 1^{er} avril 2009, les taux de rémunération comme suit :

Centres de loisirs :

Rémunération horaire des animateurs	1 taux du SMIC
Rémunération horaire des animateurs d'antenne – adjoints au directeur SMIC	1.3 taux du

DIT que la dépense est prévue au budget de la Ville,

Ont voté pour : 43

CM090319 - 32 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

DECIDE que le montant mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs sera porté à 229,25 € à compter du 1^{er} janvier 2008.

DIT que cette dépense sera imputée au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM090319 – 33 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-annexé à compter du 1^{er} février 2009,

Ont voté pour : 43

**CM090319 – 34 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
N°s 0424 AU 427 – 429 AU 441 – 444 AU 456**

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 0424 au 427 – 429 au 441 – 444 au 456,

CM090319 – 35 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises fin janvier 2009 et février 2009, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures et vingt minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,